

PARIS, le 25 mars 2022
Original français

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES

PARTIE III

QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

ADDENDUM

COMMENTAIRES DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DU PERSONNEL DE L'UNESCO (AIPU)

Résumé

C. Rapport sur la répartition géographique au sein du personnel du Secrétariat

Conformément au point 9.2.7 du Manuel des ressources humaines de l'UNESCO, l'Association internationale du personnel de l'UNESCO (AIPU) présente ses commentaires sur les questions relatives aux ressources humaines (document 214 EX/5.III.C).

1. L'AIPU se félicite de noter que le document 214 EX/5.III.C contenant le Rapport sur la répartition géographique au sein du personnel du Secrétariat engage une réflexion méthodologique poussée sur l'inclusion de postes qui ne sont pas financés par le budget régulier dans la répartition géographique. Il s'agit là d'une demande formulée depuis longtemps et constamment réitérée depuis des années, notamment pour ce qui touche les engagements au titre d'un projet sur le plan international (PAs).

2. De manière liminaire, nous rappellerons que la motivation de l'AIPU à réclamer l'inclusion de ces postes dans la répartition géographique tient moins à leur source de financement qu'au fait concret qu'il s'agit de postes **du personnel** et qu'il est logique de les soumettre au principe de la diversité géographique du personnel qui constitue une dimension essentielle du travail de l'UNESCO.



3. Sur le plan du détail de la méthode proposée par le Secrétariat, l'AIPU doit néanmoins exprimer sa circonspection quant au principe de ne comptabiliser que les PAs engagés sur des projets programmés à un horizon minimal de quatre ans. S'il convient en effet de se donner des critères qui permettent une analyse cohérente au cours des années, on rappellera que les postes du cadre organique sont financés sur la base du budget ordinaire, lequel est adopté tous les deux ans. On souhaitera donc envisager que les PAs engagés pour des projets d'au moins deux ans soient intégrés au calcul, qui n'en sera que plus transparent et reflétera mieux la réalité de la répartition géographique au sein de l'Organisation.

4. L'AIPU souhaite également attirer l'attention des États membres sur la pratique en vigueur à l'OMS d'un budget intégré qui permettrait de considérer tous les postes du cadre organique comme géographiques indépendamment de leur source de financement. La pertinence d'une telle option devrait être discutée pour l'UNESCO.

5. L'AIPU note avec intérêt les résultats de la simulation que le Secrétariat a produite. D'une part, il est positif de noter que le nombre de pays représentés augmente de 78 % à 80 % lorsque l'on prend en compte l'ensemble des postes de fonctionnaires. D'autre part, l'AIPU appelle l'attention des États membres sur le fait que, cependant, ce nouveau mode de calcul fait ressortir que le nombre de pays surreprésentés passe de 11 % à 15 %, avec un différentiel qui n'est pas négligeable et doit conduire à souligner l'importance des efforts à mener vers une meilleure répartition géographique au sein de l'Organisation.

6. Prenant occasion de ce travail qui vise à mieux intégrer les PAs aux procédures régulières de l'UNESCO, l'AIPU souhaite rappeler que les outils mis en place pour améliorer le processus de recrutement ne sauraient avoir d'efficacité sans une implication appuyée du Bureau de la gestion des ressources humaines (HRM). Cela est éminemment pertinent lorsqu'il s'agit des PAs, pour le recrutement desquels nous jugeons que HRM n'est pas du tout engagé. Par ailleurs, l'AIPU demande à nouveau que le recrutement de ces postes soit soumis aux ARB.